

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 179**

présenté par

M. Esquenet-Goxes, Mme Heydel Grillere, M. Falorni, Mme Boyer, M. Vuibert, Mme Métayer et
M. Pellerin

ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.